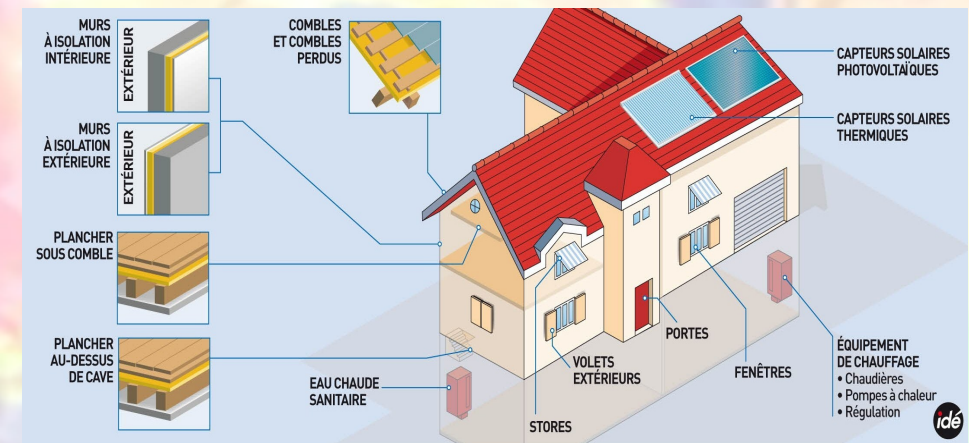


BÂTIMENT ET CONSTRUCTION

LICENCE PROFESSIONNELLE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE L'HABITAT

FORMER VOTRE PERSONNEL SUR UN MARCHÉ D'AVENIR



Contacts FFB

FFB Midi-Pyrénées

Christine RIDEL au 05 61 14 82 62

Mail: ridelc@midi.ffbatiment.fr

Fédération du BTP de l'Ariège au 05 34 09 36 09

Fédération du BTP de l'Aveyron au 05 65 68 08 35

Fédération du BTP de la Haute-Garonne au 05 61 14 70 37

Fédération du BTP du Gers au 05 62 05 02 67

Fédération du BTP du Lot au 05 65 20 42 20

Fédération du BTP des Hautes-Pyrénées au 05 62 93 11 39

Fédération du BTP du Tarn au 05 63 54 19 43

Fédération du BTP du Tarn et Garonne au 05 63 63 78 00

Contacts IUT Génie Civil / Université Paul Sabatier

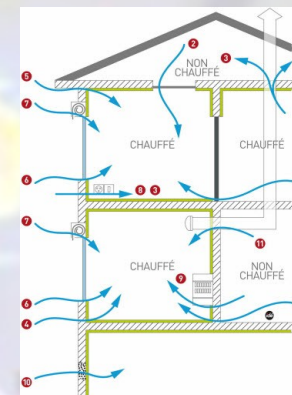
Marie COUTAND et Stéphane MULTON

Tél: 05 62 25 88 66—05 61 55 67 05

Marie.coutand@iut-tlse3.fr

Stephane.multon@univ-tlse3.fr

Partenaires



**Formation en alternance de 12 mois
Ouverture en septembre 2011**



FORMATION

Contexte

Le Grenelle de l'environnement fixe un objectif de réduction des consommations énergétiques du bâtiment de 38% d'ici 2020, soit un potentiel de 13 milliards d'euros de travaux par an.

Face à cet enjeu, vous vous organisez pour aborder le marché de la rénovation énergétique des constructions.

Le métier de Technicien Chef de projet en REH

Cette fonction comprend l'approche globale d'un bâtiment à rénover, le conseil, la prescription des solutions les plus adaptées, la réalisation des travaux, le contrôle de la performance et la maintenance.

Avec une bonne connaissance du bâti ancien et des techniques de construction utilisées, ce meneur d'équipes prend des initiatives, aime analyser, optimiser, organiser, gérer et contrôler et dispose du goût des responsabilités.

Véritable coordinateur des corps d'état intervenant dans une opération de rénovation énergétique, il est aussi l'interlocuteur privilégié du client en amont et en aval des travaux.

Publics

Ce diplôme national de niveau II est accessible aux :

- titulaires d'un diplôme bac+2 (DEUG ou L2 scientifique, DUT Génie Civil, BTS Bâtiment ou énergétique)
- salariés d'entreprises
- salariés et demandeurs d'emploi titulaires d'un baccalauréat scientifique justifiant d'une expérience professionnelle pouvant faire l'objet d'une validation des acquis

Organisation

Une formation d'une durée de 480 heures réparties sur 12 mois en contrat de professionnalisation, période de professionnalisation, CIF...

	Sep	Oct	Nov	Dec	Janv	Fev	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Aout
Lycée/IUT	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Entreprise	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■

14 semaines en formation pédagogique (3 centres de formation) et 38 semaines en entreprise

PROGRAMME

Module de mise à niveau (80h)

- Construction
- Base de la thermique

Connaissances techniques (140h)

- Systèmes constructifs du bâti ancien
- Thermique du bâtiment
- Réglementation et labels thermiques
- Les matériaux de construction
- Les systèmes et équipements et techniques

Le métier de la rénovation énergétique (130h)

- Étude et contrôle d'une opération de rénovation
Diagnostics, audits et contrôle des performances
Analyse économique
- Préparation et réalisation des travaux

Environnement réglementaire (40h)

Besoins du client et approche commerciale (60h)

Projet tuteuré (150 h dont 30 h d'accompagnement)

Contrat ou période de professionnalisation

- CDD (6 à 24 mois) ou en CDI avec action de professionnalisation de 6 à 24 mois
- Jeunes de 16 à 25 ans ou demandeurs d'emploi de 26 ans et +
- Salariés de l'entreprise

Rémunération (contrat de professionnalisation)

65 à 100% du SMIC en fonction de la formation initiale et de l'âge du salarié

Avantages pour l'employeur

- Embaucher de nouvelles personnes qui obtiendront la qualification que vous recherchez
- Pourvoir bénéficier sous certaines conditions

D'une participation financière à la formation du tuteur, et à l'exercice de la formation tutorale

D'une prise en charge partielle ou totale du coût de la formation par les OPCA (OPCA Bâtiment, FAFSAB..)

D'une application de la réduction de cotisations Fillon prévue à l'article L241-13 du code de de la sécurité sociale